



Compte rendu de l'audioconférence SG Centrale du 12 juin 2020 **« Situation liée au COVID-19 avec les organisations syndicales de centrale »**

Une réunion revisitée avec un format nouveau :

- **en présentiel, en visio et audio. (pour nous la visio ne fonctionnait pas correctement, il a donc fallu rester en audio)**
- **un nouvel intitulé « situation liée au COVID-19 avec les organisations syndicales de centrale »**
- **avec un ordre du jour : présentation de la fiche méthode de réunion à distance, agenda social d'administration centrale pour juin et juillet, présentation de la mission d'évaluation des dispositifs de prévention confiée aux sociétés ALIXIO et SOCOTEC**
- **et des documents (nous avons enfin obtenu gain de cause)**

La SG de Bercy n'a assisté qu'à une partie de la réunion qui a été présidée par Mme Louboutin

• **Méthode de réunions à distance**

Pour le SG, hors crise sanitaire, il serait intéressant que les agents qui ne peuvent pas se déplacer puissent assister en audio ou en visio pour les réunions formelles ; au-delà, pour les réunions informelles, il serait peut-être intéressant d'organiser les réunions à distance.

Pour la CGT, Nous souhaitons que les suppléants participent aux réunions, à minima en audio ou en visio, si la capacité de la salle ne permet pas qu'ils soient présents : cela a été acté.

Nous n'avons pas à disposition la fiche intégrant les modifications apportées suite à la discussion avec les fédérations ;

Au vu d'une interruption de l'ordre du jour, nous demandons que les questions diverses soient abordés en fin de réunion. Au regard du temps contraint des réunions actuelles, il est souhaitable d'aborder les points de l'ordre du jour, quand il y en a un.

Agenda social

Pour la CGT : Nous voulons l'arrêt des réformes en cours et en particulier de la loi transformation de la fonction publique. La CGT avec d'autres organisations souhaite un changement de politique après l'échec de la politique actuelle. La crise sanitaire a mis en lumière les inepties des politiques de santé qui a entraîné une fragilisation de notre système de soins. Nous ne voulons pas de cette politique qui sape les services publics, nous avons des propositions pour le monde d'après crise en particulier de rompre avec la politique d'austérité et de mise en concurrence des services publics.

Nous sommes donc contre toute discussion pour appliquer ces réformes ainsi de la disparition des CHSCT et la fusion CT-CHSCT

Nous souhaitons par contre une discussion sur la revalorisation des qualifications et des rémunérations. Nous attendons par ailleurs toujours des réponses sur nos propositions pour la filière technique.

La CGT accepte de discuter sur tous les dossiers en vue d'améliorations toujours possibles

Pour l'administration, toutes les organisations ont approuvé l'agenda social !

Nous avons demandé à l'Administration de ne pas faire de raccourcis sur les interventions de la CGT, en déformant nos propos et, donc, nos prises de position

L'administration précise que sur les LDG et le télétravail, les échanges se feront après la conclusion des échanges entre les fédérations et le ministériel. Les propositions de la CGT sur la filière technique ont bien été reçues et une réponse sera apportée

Présentation de la mission d'Alixio-Socotec

L'administration a estimé nécessaire mettre en place rapidement un audit pour pouvoir en tirer les enseignements dans l'idée d'ajuster au mieux très vite la gestion de la crise sanitaire. A l'appui de cet audit, seront opérés des entretiens individuels et sera diffusé un questionnaire, selon une méthodologie (déjà présentée aux fédérations) imposée par Alixio-Socotec.

Pour permettre ce choix rapide du cabinet, la prestation a été passée, en lien avec la DGAFP, dans le cadre d'un marché-cadre. Par roulement, le tour revenait à Alixio.

Pour la CGT : Nous avons été mis devant le fait accompli sur le choix d'Alixio. Cette expertise a été commanditée sans la participation en amont des syndicats. Il n'y a pas eu de concertation sur le choix du prestataire, non plus sur le cahier des charges.

Le choix de ce cabinet nous choque car sa philosophie est clairement affichée : « Dans la vie de votre entreprise, vous faites face à de nombreuses transformations. Il vous faut les faire accepter par votre corps social, par votre environnement et mobiliser toutes vos équipes. Alixio vous conseille et vous accompagne tout au long de votre démarche ».

Nous ne nous faisons donc aucune illusion sur l'orientation de ce prestataire favorable à la politique néolibérale actuelle. Raymond Soubie, président du groupe de conseil Alixio est un grand libéral (conseiller social de Sarkozy de 2007 à 2010, un des pilotes d'une réforme des retraites qui allait faire passer l'âge légal de départ à 62 ans, puis de Chirac).

Il nous faudra donc être vigilant sur cette expertise, en particulier la synthèse qui sera rédigée à l'issue de l'expertise elle. Les règles déontologiques de SOCOTEC nous rassurent mais nous ne connaissons pas le cahier des charges...

Nous attendons par ailleurs une réponse de l'Administration sur la demande d'expertise externe faite par l'intersyndicale, exception faite de FO. Cette demande se justifie pour de nombreuses raisons. En particulier, les pressions exercées sur les agents pour revenir travailler sur site.

Il serait utile que l'audit n'oublie pas les agents de l'AGRAF, non plus les prestataires informatiques, les prestataires de ménage, les prestataires techniques, les agents des associations. Pour tous ces agents, la situation est critique.

L'Administration ne préjuge pas de la qualité du prestataire Alixio (malgré les observations de la CGT) et refuse de répondre sur le coût de cette prestation, en soulignant que ce n'est pas très cher et que ça n'est pas pris sur les crédits du CHSCT. Le coût de cette prestation sera partagé entre les Directions. Un entretien avec chacune des Fédérations est prévu dans le cadre de cette démarche.

Questions diverses

L'administration n'a pas vraiment apporté de réponse aux questions des organisations syndicales concernant les masques jetables, les entretiens d'évaluation à la DGE ; la réponse au courrier intersyndical concernant la DGAFP mais aussi les séjours organisés par la DDAS de Paris,

Seules réponses concernant la Prime Covid19, elle concerne 1500 agents pour un montant de 900 000 € et sera payée sur le mois de juillet. Une présentation sera faite au CTAC.